

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 JUIN 2012

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Bel Air – Acquisition de  
deux emprises de la  
parcelle AT 853**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 8 juin 2012  
par voie d'affichages  
notifié-le  
transmis en sous-préfecture  
le 19 juin 2012  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 juin 2012

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille douze, le 7 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mai deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT\*, Monsieur LEBRAY, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Madame KARCHI-SAADI, Madame Kéa TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

\*Madame de JOYBERT (sauf pour les dossiers 12 C 09a-09b-09c-10a-10b-10c-11a-11b-11c-12a-12b-12c)

Avaient donné procuration :

Madame GENDRON à Monsieur AUDURIER  
Madame GOMMIER à Madame NICOT  
Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT  
Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY  
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ

Était absent et excusé :

Monsieur RAVEL

Secrétaire de séance :

Madame USQUIN

**N° DE DOSSIER** : 12 C 04

**OBJET** : BEL AIR – ACQUISITION DE DEUX EMPRISES DE LA PARCELLE AT 853

**RAPPORTEUR** : Monsieur STUCKERT

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de l'opération de requalification de la place des coteaux du Bel Air, la Ville souhaite parfaire les raccordements entre les nouvelles constructions et les abords immédiats de son secteur d'intervention.

Cette prise en charge par la Ville facilitera les circulations et favorisera l'accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite.

Les deux emprises concernées sont inscrites dans la parcelle AT 853. Elles appartiennent à la copropriété « Résidence Arpège » et représentent des surfaces de 52 et 72 m<sup>2</sup>.

Par un avis en date du 12 mars 2012, France Domaine les a respectivement évaluées à 4 200 € et à 6 500 €.

L'assemblée générale des copropriétaires « Arpège Principal » s'est réunie le 2 avril dernier et s'est prononcée favorablement sur cette acquisition au prix de 10 700 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de ces deux emprises au prix de 10 700 € afin de permettre la réalisation d'un passage piétons sur la parcelle de 52 m<sup>2</sup> et d'une surface engazonnée pour la parcelle de 72 m<sup>2</sup>.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'acquisition des deux emprises de la parcelle AT 853 pour une superficie totale de 124 m<sup>2</sup> au prix de 10 700 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,

  
Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines